

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Lancement du « Programme CEVI Accès Experts » pour les entrepreneurs innovants de la Côte-Nord

Sept-Îles, le 16 mars 2026 – Le Centre d’entrepreneuriat et de valorisation des innovations de la Côte-Nord (CEVI) annonce le lancement officiel de son « Programme CEVI Accès Experts », une initiative structurante visant à faciliter l’accès à des expertises spécialisées clés pour les entrepreneurs innovants de la Côte-Nord.

Conçu pour intervenir au bon moment, ce programme permet de mobiliser des expertises stratégiques afin d’éclairer les décisions structurantes liées à l’innovation, à la croissance et à la mise en marché des projets accompagnés par le CEVI.

Un programme axé sur la qualité des décisions

Dans de nombreux projets innovants, l’accès tardif ou fragmenté à des expertises spécialisées en stratégie, finances, propriété intellectuelle, marchés ou gouvernance peut nuire à la qualité des décisions et à la solidité des trajectoires. Le Programme d’accès aux experts du CEVI vise à répondre à cet enjeu en offrant un soutien ciblé, rigoureux et adapté aux besoins réels des entrepreneurs innovants.

Le programme permet notamment de :

- renforcer la qualité et la robustesse des décisions stratégiques ;
- accélérer la structuration des projets ;
- sécuriser les trajectoires de croissance, de valorisation ou de commercialisation ;
- accroître durablement la capacité d’exécution des entrepreneurs innovants.

Un soutien flexible, encadré et responsable

Le Programme d’accès aux experts s’adresse aux entrepreneurs innovants de la Côte-Nord qui sont clients adhérents aux forfaits d’accompagnement du CEVI, condition préalable pour bénéficier du programme. Le CEVI offre 3 parcours d’accompagnement : Incubation | Accélération | Valorisation.

Dans ce cadre, le CEVI peut assumer jusqu’à 100 % des honoraires d’experts externes admissibles, selon une logique sélective et encadrée, conditionnelle à la disponibilité des fonds. Les expertises mobilisées peuvent couvrir, entre autres :

- la stratégie et l’innovation ;
- la faisabilité financière et la valorisation ;
- la propriété intellectuelle ;
- la commercialisation, les marchés et l’exportation ;
- l’organisation et la gouvernance.

En contrepartie, le CEVI peut facturer des frais de services professionnels, établis au cas par cas, liés à l'analyse stratégique, à la coordination des experts et au suivi des mandats.

Le CEVI comme architecte stratégique

Dans ce programme, le CEVI agit comme architecte stratégique en accompagnant les entrepreneurs dans la clarification de leurs enjeux et en offrant un cadre de gouvernance rigoureux, dans une logique de collaboration et de co-investissement en expertise.

Renseignements et dépôt d'intérêt :

Les entrepreneurs innovants intéressés sont invités à communiquer avec le CEVI afin d'évaluer l'admissibilité de leur projet et, le cas échéant, les modalités d'adhésion aux forfaits du CEVI.

Centre d'entrepreneuriat et de valorisation des innovations (CEVI)

<https://cevi.ca>

info@cevi.ca

- 30 -

Source :

Daniel Lavallée, directeur général

daniel.lavallee@cevi.ca

À PROPOS DU CEVI

Situé sur le campus d'enseignement supérieur du Cégep de Sept-Îles, le Centre d'entrepreneuriat et de valorisation des innovations de la Côte-Nord (CEVI) a pour mission de stimuler et de soutenir l'entrepreneuriat régional en valorisant les innovations issues des établissements d'enseignement supérieur, des centres de recherche et des entreprises innovantes de la Côte-Nord. En créant des occasions de formation, en favorisant le maillage stratégique et en offrant un accompagnement personnalisé aux entrepreneurs, aux chercheurs et aux étudiants, le CEVI contribue activement à la diversification, à la dynamisation et au développement économique de la région.

PARTENAIRES

